



# PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 15 septembre 2020

## POINT DE SITUATION N° 129

### Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (\*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

#### Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

##### Point de situation au 15 septembre 2020

Cas confirmés COVID : 1023 (+12)

Personnes hospitalisées en service de réanimation : 1 (+1)

Personnes hospitalisées en service de maladies infectieuses : 9 (+4)

Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 0 (-)

60 décès à l'hôpital (-)

9 décès en EHPAD (-)

225 retours à domicile (+3)

A ce jour, **2 clusters** sont identifiés dans les Ardennes :

- 16 cas positifs au centre hospitalier Manchester de Charleville-Mézières. L'hôpital a pris les mesures urgentes nécessaires pour contenir l'épidémie (confinement, transfert des patients, désinfection et sanctuarisation du service)
- 3 cas positifs à l'UDAF des Ardennes
- 3 cas positifs à Margut à la suite d'une fête familiale (pas d'évolution et pas de nouveaux cas sur ce cluster)

## **Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes**

**Taux d'incidence (1) : 25,23** (24,1 au 14 septembre 2020)

**Taux de positivité (2): 1,72%** (1,67 % au 14 septembre 2020)

**Nombre de tests réalisés : 4684** (4607 au 14 septembre 2020)

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9; J-3] pour 100 000 habitants.

L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50 , rouge > 50.

Le 4 septembre 2020, le taux d'incidence à l'échelon national était de 63,6 pour 100 000 habitants, et à l'échelon régional était de 29,3 pour 100 000 habitants.

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si <5%, orange si compris entre 5 et 10% , rouge > 10%.

**La dégradation des principaux indicateurs de suivi de l'épidémie tend à s'accélérer. Dans ce contexte, le préfet des Ardennes en appelle à nouveau à la vigilance de chacun et au strict respect des règles de distanciation physique et de port du masque.**

**Il est observé que partout en France, de nombreux clusters apparaissent à l'issue de rassemblements familiaux ou festifs. Le préfet des Ardennes appelle donc à la plus grande vigilance quant au risque de contamination lors de ce type de rassemblement, et recommande vivement à tous de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale, à savoir :**

- respecter une distance minimale d'un mètre entre deux personnes (les masques doivent être portés systématiquement lorsque ces règles de distanciation physique ne peuvent pas être respectées)
- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou par une friction hydro-alcoolique
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- se moucher dans un mouchoir à usage unique et l'éliminer immédiatement dans une poubelle
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux

Le préfet des Ardennes rappelle les termes de l'avis rendu le 7 septembre par le comité régional d'experts mis en place par l'ARS Grand Est : *« aujourd'hui, les indicateurs de suivi de l'épidémie, produits par Santé Publique France, montrent que la circulation du virus s'accélère à nouveau. Si rien n'est fait pour freiner le phénomène, les difficultés rencontrées au printemps réapparaîtront inexorablement. (...) Le port du masque est indispensable dans la situation actuelle. Le périmètre d'application du port du masque doit être le plus large possible, en veillant à tenir compte des situations où les rencontres fortuites entre plusieurs personnes sont possibles. A ce titre l'obligation du port du masque dans les endroits de rencontre, y compris en milieu ouvert, apparaît comme une bonne mesure qui pourra même être étendue si elle apparaît insuffisante. »*

**Un numéro vert national répond à vos questions sur le coronavirus COVID-19  
7 jours sur 7, 24 heures sur 24 : 0 800 130 000**

### **Numéros d'urgence et d'écoute :**

Violences sur les enfants 119 - <https://www.allo119.gouv.fr/>

Violences conjugales 3919 - <https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>

Cellule d'écoute de la Croix Rouge pour les personnes vulnérables : 09 70 28 30 00

Cellule de professionnels de santé : 03.24.56.63.47

Attention, en cas de danger immédiat contacter le 17

**CONTACT PRÉFECTURE** : Préfecture des Ardennes / [pref-coronavirus@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-coronavirus@ardennes.gouv.fr)